

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 juin 2020

L'an deux mil vingt le 2 juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués mardi 26 mai se sont réunis en séance sans public avec retransmission des débats à la salle polyvalente sous la présidence de Madame Carle HEULOT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Muriel PÉDÉMAS, Liliane MAINGARD, Nadia BOUTIMAH, Annick MOIREAU, Ophélie DA SILVA, Sylvie LEFFRAY, Betty BOUDIER, Catherine ROBERT, Émilie LAIZEAU, Chantal LEROUX, Dominique DORLÉANS, Messieurs Christian VERNET, Didier CHOUTEAU, Laurent BRÉMOND, Samuel LOISON, Guillaume SALAUD, Vincent DE CARVALHO, Dominique JODEAU, Daniel DOIZÉ, Pascal CHAPUIS, Claude GASNOT, Patrick BERGET,

Absent(es) excusé(s) :

Pouvoir(s) :

Absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Madame Liliane MAINGARD élu(e) à l'unanimité

Ouverture de la séance 20h

Point n°1 Objet : Approbation du procès-verbal du 11 février 2020: Après avoir délibéré, les membres présents à la séance du Conseil Municipal du 11 février 2020 approuve le procès-verbal.

Point n°2 Objet Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire : Après avoir délibéré le Conseil Municipal valide les délégations au Maire telle décrites ci-dessus, Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération. Adopté par 19 voix pour et 4 abstentions

Point n° 3 Objet Définition du nombre de membres du CCAS : Madame le Maire propose de désigner 6 membres élus et 6 membres extérieurs, soit 12 membres. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le nombre de membres qui siègera au CCAS, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté à l'unanimité

Point n° 4 Objet Élection des membres du CCAS : Il est précisé conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée. Après concertation, L'assemblée délibérante propose d'établir une seule liste et de procéder au vote à main levée, adopté à l'unanimité. Après avoir procédé au vote sont déclarés élus : Mme Liliane MAINGARD, Mme Sylvie LEFFRAY, Mme Betty BOUDIER, Mme Catherine ROBERT, M Samuel LOISON, M Claude GASNOT. A la majorité, le Conseil Municipal en prendre acte,

Point n° 5 Objet Élection des Membres de la Commission Permanente d'Appel d'Offre : Il est précisé conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée.

Après concertation, L'assemblée délibérante propose d'établir une seule liste et de procéder au vote à main levée, adopté à l'unanimité. Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre 3 membres titulaires et 3 suppléants. Après avoir procédé au vote sont déclarés élus : Membres Titulaires Mrs Christian VERNET, Guillaume SALAUD, Claude GASNOT, Membres suppléants Mrs Pascal CHAPUIS, Dominique JODEAU, Patrick BERGET. A la majorité, le Conseil Municipal en prendre acte,

Point n° 6 Objet Constitution des Commissions municipales permanentes- Désignation de ses membres : Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de former sept commissions municipales permanentes. Il est précisé conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée.

Après concertation, L'assemblée délibérante propose d'établir une seule liste et de procéder au vote à main levée, pour chaque désignation des membres des commissions décrites ci-dessous, adopté à l'unanimité

Après avoir procédé aux votes sont élus

Commission Affaires Scolaires et Jeunesse : Mme Nadia BOUTIMAH, Mme Émilie LAIZEAU, Mme Muriel PÉDÉMAS, Mme Ophélie DA SILVA, M Daniel DOIZÉ, Mme Dominique DORLEANS, A la majorité, le Conseil Municipal en prendre acte,

Commission Sociale, Emploi, Séniors et Petite Enfance : Mme Liliane MAINGARD, Mme Muriel PÉDÉMAS, Mme Catherine ROBERT, Mme Annick MOIREAU, M Samuel LOISON, M Claude GASNOT, A la majorité, le Conseil Municipal en prendre acte,

Commission Affaires Finances : M Christian VERNET, Mme Sylvie LEFFRAY, M Guillaume SALAUD, Mme Liliane MAINGARD, M Dominique JODEAU, M Claude GASNOT, A la majorité, le Conseil Municipal en prendre acte,

Commission Économique, Urbanisme : M Laurent BRÉMOND, M Vincent DE CARVALHO, M Christian VERNET, M Didier CHOUTEAU, Mme Betty BOUDIER, M Claude GASNOT, A la majorité, le Conseil Municipal en prendre acte,

Commission Vie Associative, Evènementiel et Communication : Mme Muriel PÉDÉMAS, M Pascal CHAPUIS, Mme Ophélie DA SILVA, Mme Sylvie LEFFRAY, M Vincent DE CARVALHO, Mme Chantal LEROUX, A la majorité, le Conseil Municipal en prendre acte,

Commission Sécurité et Bâtiments : M Didier CHOUTEAU, M Samuel LOISON, M Laurent BRÉMOND, M Pascal CHAPUIS, M Dominique JODEAU, M Patrick BERGET, A la majorité, le Conseil Municipal en prendre acte

Commissions Voirie, Espaces publics : M Samuel LOISON, M Vincent DE CARVALHO, Mme Émilie LAIZEAU, M Daniel DOIZÉ, M Didier CHOUTEAU, M Patrick BERGET, A la majorité, le Conseil Municipal en prendre acte,

Point n°7 Objet Élection des membres EEA, Établissement d'Enseignement Artistique : le Syndicat Intercommunal de Musique, de Danse et de Théâtre est formé entre les communes d'Arnage, Mulsanne, Ruaudin et Coulaines, est administré par un comité de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes, au nombre pour Ruaudin de 5 Délégués Titulaires, 1 Délégué Supplémentaire n° 1 et 1 Délégué suppléant n° 2. Il est précisé conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée. Après concertation, l'assemblée délibérante propose d'établir une seule liste et de procéder au vote à main levée, pour la désignation des membres de l'EEA, adopté à l'unanimité.

Après avoir procédé au vote sont élus : Titulaires M Christian VERNET, M Laurent BRÉMOND, Mme Muriel PÉDÉMAS, Madame Sylvie LEFFRAY, M Claude GASNOT, Supplémentaire n° 1 Mme Carole HEULOT, n° 2 Mme Dominique DORLÉANS, A la majorité, le Conseil Municipal en prendre acte,

Point n°8 Objet Indemnités Maire, Adjoint(e)s et Conseillers Délégués : Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de prendre connaissance du tableau des indemnités allouées aux Maire, Adjoint(e)s et Conseiller Délégué, en rappelant que les indemnités proposées ne dépassent pas le plafond de la strate démographique de Ruaudin. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres délibérants à compter du 26 mai 2020, présenté en séance, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté à l'unanimité,

Point n°9 Objet : Subventions communales 2020 : Considérant l'ordonnance gouvernementale du 25 mars 2020, Considérant, l'Ordonnance 220-391 du 1er avril 2020, un certificat administratif du Maire pour la reconduction des subventions de N-1 a été émis, tableau présenté en séance. Dit que les crédits sont inscrits au BP 2020, Le Conseil Municipal en prend acte,

Point n°10 Objet Vote des taux 2020 : La Commune de Ruaudin doit voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 qui seront perçues au profit de la commune. Madame le Maire propose de reconduire les taux de l'année précédente. Le produit fiscal attendu par la commune de Ruaudin s'élèvera à 598 627 € et le produit à taux constant de la TH s'élève à 382 722 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition 2020 tels décrits en séance, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté à l'unanimité,

Point n°11 Objet Budget primitif 2020 commune : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020 du budget principal, présenté en séance, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté par 19 voix, 3 contre et 1 abstention
Les différents documents budgétaires seront à la disposition du public dès leur publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Carole FIEVOT


Maire de Ruaudin